

A.A INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9007 IMPASSE DES VIOLETTES
30150 ROQUEMAURE
991 282 005 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 mai,
A 11 heures,

Les actionnaires de la Société A.A INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 9007 IMPASSE DES VIOLETTES 30150 ROQUEMAURE, sur convocation adressée à chaque actionnaire.

Sont présents :

- Monsieur Ali BOUMIA, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Aslane HAMMADOU, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des actionnaires présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ali BOUMIA, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

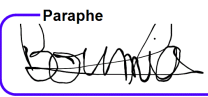
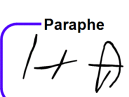
Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,

Paraphe  Paraphe 

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 9007 Impasse des Violettes, 30150 ROQUEMAURE au 248 Impasse des violettes, 30150 ROQUEMAURE, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 248 Impasse des violettes, 30150 ROQUEMAURE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Ali BOUMIA

Signé par :

EB7A041D008947D...

Aslane HAMMADOU
Directeur Général

Signé par :

9B846B5356CB4D4...